

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 18 janvier 2010, à 21:00 heures, à l'édifice Albert McDuff, 616, rue de l'Église.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff, Pierre Vermette.

Le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber, ainsi que son adjointe, madame Carmen McDuff, étaient aussi présents.

01-01-10 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur François Gamache, maire.

02-01-10 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

03-01-10 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE DÉCEMBRE 2009.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter les procès-verbaux des séances de décembre 2009, tels que rédigés.

04-01-10 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussigné certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Achats de biens et services pour 2009	2 263 396.60\$
Achats de biens et services pour 2010	424 730.45\$
Salaires (2009 périodes 25 et 26)	159 872.72\$
Salaire (2010 période 1)	153 554.80\$
	<u>3 001 554.57\$</u>

Signé ce 18^e jour de janvier 2010.

Nicolas Moukhaiber, secrétaire-trésorier

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes à la présente, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par le secrétaire-trésorier relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU:

1° d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds. En conséquence, le conseil autorise les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.

2° d'autoriser le paiement des dépenses. En conséquence, le conseil autorise le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

05-01-10 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'adopter le dépôt des rapports des chefs de service pour les services d'administration, trésorerie, loisirs, travaux publics et urbanisme.

06-01-10 RECONDUIRE LE PROGRAMME MUNICIPAL POUR LES MAISONS LÉZARDÉES NEUVES ET GARANTIES.

CONSIDÉRANT qu'en mai 2009 la Municipalité a adopté un programme d'aide financière, pour les maisons lézardées neuves et garanties pour les propriétaires aux prises avec des problèmes d'affaissement de leur propriété;

CONSIDÉRANT que plusieurs ententes sont intervenues entre les propriétaires de maisons neuves, les entrepreneurs et l'APCHQ au cours de l'année 2009, et que quelques autres sont sur le point de se réaliser;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU de reconduire le programme d'aide pour les maisons neuves et garanties, tel que préparé par monsieur Nicolas Moukhaiber, prévoyant sa mise en vigueur de janvier à décembre 2010.

07-01-10 ACCEPTER L'OFFRE D'ÉCHANGE DE PARCELLES DE TERRAINS AVEC MONSIEUR LUC DAVIAULT (CAMIONS LUC DAVIAULT).

CONSIDÉRANT l'offre faite par monsieur Luc Daviault de la compagnie Les Camions Luc Daviault inc.;

CONSIDÉRANT que ces échanges de terrains permettront à la municipalité, ainsi qu'à monsieur Daviault d'ajuster certains lots pour la construction dans le secteur au nord de Mésanges;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter l'offre de monsieur Luc Daviault de la compagnie Les Camions Luc Daviault inc. telle qu'énumérée ci-après :

- Une partie des lots 210-68-P, P-210, P-211 et 212-8, telle qu'identifiée à l'annexe "A" joint à la présente, en vert par les lettres A (54.9 m²), C (167.3 m²), F (73.9 m²) et H (102.4 m²). La superficie totale approximative des quatre parcelles ayant 398.5 m² (4290 pi²). Ces quatre parcelles seront cédées à la Municipalité de Saint-Amable par Les Camions Luc Daviault inc. Une description technique devra être préparée afin d'avoir la localisation et superficie exacte.
- Une partie des lots P-210 et P-211, telle qu'identifiée à l'annexe "A" joint à la présente, en bleu par les lettres B (316.5 m²), E (7.3 m²) et G (332.4 m²). La superficie totale approximative des trois parcelles ayant 656.2 m² (7063 pi²). Ces trois parcelles seront cédées à Les Camions Luc Daviault inc par la Municipalité de Saint-Amable. Une description technique devra être préparée afin d'avoir la localisation et superficie exacte.
- En plus de cet échange de parcelles de terrains, Les Camions Luc Daviault devront versés à la Municipalité de Saint-Amable le montant de 5 546\$ avant taxes.

- En contrepartie, la Municipalité de Saint-Amable devra annuler sa servitude de passage permanente sur le P-211 entre la rue Principale, le lot 211-2 et la rue Coursol, à partir de juin 2010, considérant que les travaux dans le secteur au nord de Mésanges seront achevés à cette date.
- La municipalité et Les Camions Luc Daviault devront défrayer à part égale tous les frais d'arpentage, de notaire, ou autres nécessaires à cet échange de terrain.
- La municipalité devra accepter cette offre dans un délai d'un mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater monsieur Sébastien Rheault, arpenteur pour préparer les descriptions techniques nécessaires pour ces servitudes et Me Nathalie Jodoin, notaire, à préparer l'acte de cession.

Le maire monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le dit acte de cession, ainsi que tous les documents s'y rattachant.

08-01-10

ACCORDER LE CONTRAT POUR LE PROJET: RÉNOVATION R.S., PHASE XI.

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées par Service de Rénovation R.S. inc. pour la construction de rues, d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, dans le projet Rénovation R.S., phase XI;

CONSIDÉRANT que six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 décembre 2009;

CONSIDÉRANT la vérification des documents de soumissions par la firme d'ingénieurs BPR Infrastructure Inc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'autoriser Service de Rénovation R.S. inc. à accorder le contrat à Les Entreprises Michaudville inc., le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 741 528.24.\$ plus taxes, dans le projet Service de Rénovation R.S., phase XI.

La Municipalité n'a pas de quote-part à payer dans ce projet.

09-01-10

ADHÉSION AU PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS.

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté son Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012 ;

Considérant que l'objectif du plan d'action est de réduire les émissions de GES au Québec de 6 % du niveau de 1990 et ce, pour 2012 ;

Considérant que l'action 5 du programme consiste à soutenir les organismes municipaux pour la réalisation d'inventaires des émissions de GES sur leur territoire ;

Considérant que le Programme Climat municipalités est entré en vigueur le 1^{er} avril 2009 ;

Considérant que le programme de 10 millions de dollars offert aux organismes municipaux vise à les inciter à s'engager dans la réduction des émissions de GES et dans l'adaptation aux changements climatiques en leur offrant un appui financier ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Amable a présenté une demande d'aide de financement en date du 18 janvier 2010 pour un montant de 57 423.50 dollars au volet 1 dudit programme ;

Conditionnellement à ce que l'aide financière demandée soit accordée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU à l'unanimité

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Amable, s'engage à dresser l'inventaire des émissions de GES inhérentes aux activités relatives aux bâtiments, aux équipements motorisés et au traitement des eaux municipales et également à l'égard des émissions touchant les activités de gestion des matières résiduelles et du transport routier collectif ;

Et à élaborer un plan d'action visant à réduire l'émission de ces GES sur son territoire et ce, conformément aux exigences du Programme de Climat municipalités du gouvernement du Québec.

10-01-10 MANDAT À LA FIRME PLANEX : PLAN ET RÈGLEMENT D'URBANISME.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter l'offre de services professionnels dans le cadre de l'adoption du plan et du règlement d'urbanisme, de Planex consultants inc., au coût de 19 750.\$ plus taxes.

11-01-10 ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'accepter la cotisation 2010, au coût de 665.50\$, pour l'adhésion de monsieur Nicolas Moukhaiber, directeur général, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec.

12-01-10 MANDAT AU SERVICE DES LOISIRS, ACTIVITÉS DE GLACE À BOUCHERVILLE.

CONSIDÉRANT que l'entente relative aux activités de glace avec la ville de Boucherville prend fin en avril prochain ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est intéressée à renouveler ladite entente aux mêmes conditions ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de mandater madame France Therrien, directrice des loisirs culturels et sportifs et madame Stéphanie Lacoste, technicienne aux loisirs à entreprendre les démarches nécessaires afin de renouveler l'entente pour les activités de glace avec la ville de Boucherville.

13-01-10 PORTRAIT STATISTIQUE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE.

CONSIDÉRANT que pour l'élaboration d'une politique familiale, il serait intéressant d'obtenir des statistiques afin de dresser un portrait sur différents aspects de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Carrefour action municipale et famille pour effectuer le travail;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de mandater Carrefour action municipale et famille à dresser un portrait statistique de la municipalité, selon la décision de l'une des deux options proposées du comité de la politique familiale soit au coût de 1 750.\$ ou de 2 225.\$.

14-01-10 INSCRIPTION DE MADAME JOSÉE DESMARAIS À LA CORPORATION DES OFFICERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ).

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'autoriser madame Josée Desmarais, directrice à la trésorerie, à adhérer à la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (COMAQ) au coût de 457.14\$ taxes incluses, pour l'année 2010.

15-01-10 RENOUVELER LE CONTRAT DE SERVICE POUR LE LOGICIEL COMPTABLE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de renouveler le contrat de service, offert par la compagnie Infotech, au coût de 3 360.\$ taxes incluses pour un (1) écran en consultation, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, sont mandatés à signer pour et au nom de la municipalité, ledit contrat de service et tous documents s'y rattachant.

16-01-10 AUTORISER JOSÉE DESMARAIS À PARTICIPER À UN ÉVÉNEMENT SUR LES INDICATEURS DE GESTION.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'autoriser madame Josée Desmarais, à participer à un événement sur les indicateurs de gestion, offert par la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec et tenu à St-Hyacinthe, le 28 janvier prochain, au coût de 145.\$.

Les frais d'inscription, de transport et de repas seront défrayés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

17-01-10 REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION POUR UNE SESSION EN GESTION DES SERVICES MUNICIPAUX.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de rembourser les frais d'inscription de Samuel Gemme, inspecteur municipal, pour une session d'automne au coût de 555.63\$ taxes incluses, pour sa formation d'un certificat en gestion des services municipaux. Les cours suivis sont : Principe et technique de gestion dans le secteur public et Gestion organisation, complexité, diversité et éthique.

18-01-10 ANNULATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA RUE THOMAS.

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait une servitude de passage sur le terrain de madame Ginette Dalpé Léonard, 163 rue Thomas, pour se rendre au parc Le Rocher et qu'elle n'est plus nécessaire puisque l'entrée du Parc a été déplacée;

CONSIDÉRANT que madame Dalpé Léonard demande de faire annuler cette servitude de passage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'acquiescer à la demande de madame Ginette Dalpé Léonard et de faire annuler la servitude de passage sur son terrain.

Monsieur Sébastien Rheault est mandaté à préparer une description technique du lot touché par la servitude de passage et Me Jodoin est mandatée à préparer un acte notarié pour l'annulation de cette dite servitude.

Le maire, monsieur François Gamache ou en son absence le maire suppléant, monsieur Mario McDuff, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur

Nicolas Moukhaiber ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, sont mandatés à signer pour et au nom de la municipalité le dit acte notarié et tous documents s'y rattachant.

19-01-10 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 634-09, FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 634-09 intitulé : « Règlement modifiant et remplaçant le règlement numéro 618-08 fixant la rémunération des élus municipaux. »

20-01-10 REGROUPEMENT RÉGIONAL D'ACHAT D'ENVELOPPES ET DE PAPIER RECYCLÉ.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'autoriser la MRC de Lajemmerais à procéder, pour l'année 2010, à un appel d'offres public concernant le regroupement régional d'achat de papier à photocopier et à un appel d'offres sur invitation pour les enveloppes, le tout conformément aux modalités des regroupements des années passées.

21-01-10 ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de renouveler l'adhésion de madame Carmen McDuff, secrétaire-trésorière adjointe, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2010, au coût de 559.06\$ incluant les taxes et les assurances.

22-01-10 APPROBATION DU BUDGET 2010 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT.

ATTENDU que le 9 décembre 2009, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2010 ;

ATTENDU qu'une copie de ce budget a été transmise à la Municipalité de Saint-Amable ;

ATTENDU que ce budget doit recevoir l'approbation de chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'approuver le budget 2010 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 9 décembre 2009 ;

23-01-10 DÉPÔT DU BUDGET 2010 DU C.I.T. DE SOREL-VARENNES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter le dépôt du budget 2010 du conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varennnes, préparé par monsieur Jean Demers, directeur général.

24-01-10 ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3, CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE / HÔTEL DE VILLE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 3, dans le projet, Construction d'une bibliothèque / hôtel de ville, tel que recommandé par

monsieur Jean-Yves Lajoie, chargé de projet de la firme BPR, en date du 6 janvier 2010.

Le montant dû à l'entrepreneur, Groupe Geysler inc. est de 189 867.04\$ taxes incluses et incluant la retenue de 10%.

25-01-10

CONTRIBUTION SPÉCIALE AU FONDS MUNICIPAL DE REMISE EN OPÉRATION D'INFRASTRUCTURES URGENCE HAÏTI.

CONSIDÉRANT qu'en raison du violent séisme qui a frappé plusieurs communes d'Haïti, dont sa capitale Port-au-Prince, le peuple haïtien vit un drame humain et matériel considérable marqué par la perte de vie de plusieurs milliers de personnes et la destruction massive des maisons et d'infrastructures de base, jetant à la rue le tiers de la population du pays dans des conditions plus que précaires;

CONSIDÉRANT l'amplitude des besoins qui devront être comblés pour redonner au peuple haïtien des infrastructures nécessaires à un retour à la vie normale, tous les efforts de la communauté internationale doivent être mis à contribution pour relever l'immense défi de reconstruction de ce pays parmi les plus pauvres de la planète;

CONSIDÉRANT ce petit pays a su tisser au fil des ans une relation particulière avec le Québec, d'abord par une parenté de langue et ensuite par l'importance de la communauté québécoise d'origine haïtienne;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec ont manifesté leur solidarité envers le peuple haïtien dès les premières heures du drame qui secoue actuellement ce pays et ont sollicité l'UMQ pour agir et coordonner une aide spécifique, portant sur des volets propres à l'activité municipale.

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, le président de l'UMQ a réuni d'urgence le conseil d'administration de l'Union, lequel a rapidement entériné un plan d'action.

CONSIDÉRANT que ce plan mise sur l'expertise municipale et se décline de cette façon:

Collecte de fonds

- *Toutes les municipalités québécoises sont immédiatement sollicitées pour adopter une résolution leur permettant de contribuer directement à un fonds municipal de remise en opération d'infrastructures, à hauteur de 25 cents par citoyen, étant entendu que ce montant est un objectif et que toute générosité supplémentaire sera la bienvenue, tant les besoins à satisfaire seront immenses.*
- *De plus, si une municipalité désire solliciter ou recevoir des dons de ses propres citoyens désireux de contribuer à cette initiative, elle pourra le faire.*
- *Les contributions municipales destinées au fonds dédié à cette fin devront être faites à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, porter la mention « Urgence Haïti » et être expédiées aux bureaux de l'UMQ au 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal (Québec), H3A 2M7.*
- *L'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds.*

CONSIDÉRANT que l'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds.

CONSIDÉRANT que les municipalités québécoises sont habilitées par les lois qui les gouvernent à contribuer à une telle initiative (se référer aux extraits de la *Loi sur les compétences municipales*, de la Loi sur les cités et villes et des lois fédérale et provinciale sur l'impôt produits en annexe à la présente résolution);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur François Gamache et RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Amable adhère, vu la cause exceptionnelle, à la proposition soumise par le conseil d'administration de l'UMQ et autorise une contribution à hauteur de 25 cents per capita à verser au **fonds municipal de remise en opération d'infrastructures** à l'aide d'un chèque émis à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, portant la mention « **Urgence Haïti** » ;

QUE la Municipalité de Saint-Amable invite ses citoyens à contribuer également à ce fonds en remettant leurs dons directement à la municipalité qui émettra un reçu de charité sur demande de ceux-ci.

26-01-10

LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 21:20 heures, IL EST RÉSOLU de procéder à la levée de la présente séance.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.